MINISTERE DE LA JEUNESSE ET EVEIL PATRIOTIQUE

La Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°077/CAB/MIN/JE-EP/GK/2025 DU 10/09/2025 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CABINET DU REPRESENTANT DE LA JEUNESSE CONGOLAISE AUPRES DU PROGRAMME D'ACTION MONDIALE POUR LA JEUNESSE DES NATIONS UNIES

La Ministre

Vu la constitution telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Charte Africaine de la jeunesse ;

Vu les Résolutions des Nations Unies n° 50/81 du 13 mars 1996 et n° 62/126 du 5 février 2008 relatives au Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse ;

Vu l'Ordonnance n°24/088 du 11 Octobre 2024 portant Organisation et fonctionnement du Gouvernement, Modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 01 Avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 Août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°08/CAB/MIN/JE-INC-CN/YBZ/2023 du 03/02/2023 du Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale portant désignation d'un Représentant de la Jeunesse Congolaise auprès du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse des Nations Unies ;

Vu le Message n°132.61/RDCONU/A10/393/23 du 04/06/2023 de la Mission Permanente de la République Démocratique du Congo auprès des Nations Unies relatif à la notification n° DESA-23/01161 du 26 mai 2023 du Secrétariat de l'Organisation Nations Unies ;

Vu la notification n°DESA-23/01161 du 26 mai 2023 du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies prenant acte de la désignation de Monsieur Claudy AHUKA LUTUNDULA par la République Démocratique du Congo en qualité de Représentant de la Jeunesse auprès du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse ;

Considérant que le Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse constitue un cadre stratégique des Nations Unies visant à renforcer l'engagement des jeunes dans le développement durable et la gouvernance, afin de répondre aux défis auxquels ils font face à l'échelle mondiale, tout en favorisant une collaboration renforcée entre les gouvernements, les organisations de jeunesse et les partenaires au développement ;

Considérant que ce programme met un accent particulier sur l'autonomisation des jeunes en leur offrant des opportunités de formation, d'emploi, de participation citoyenne et d'amélioration de leurs conditions de vie, en cohérence avec les objectifs du développement durable ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1er.

Sont désignées pour assister le Représentant de la Jeunesse Congolaise auprès du Programme d'Action Mondiale pour la Jeunesse des Nations Unies, dans ses tâches, les personnes ci-après :

1. Monsieur **BUYA BOBO Georges** : Coordonnateur du Cabinet du Représentant ;
2. Monsieur **KINKELA MAVUNGU David** : Coordonnateur Adjoint du Cabinet du Représentant ;
3. Monsieur **MABIALA BAKAMBANA Wilnock** : Conseiller au Cabinet du Représentant ;
4. Monsieur **LUKAJI MUKENDI Yannick** : Conseiller au Cabinet du Représentant ;
5. Monsieur **MBUNGU KIANGA David :** Conseiller au Cabinet du Représentant ;
6. Monsieur **BATSIEBA LUBIKULU Merveille** : Conseiller au Cabinet du Représentant ;
7. Monsieur **BASILWA NSAKALA Benjamin :** Chargé des Missions au Cabinet du Représentant ;
8. Madame **MUNZAMBU MBOLE Henna :** Secrétaire au Cabinet du Représentant.

Article 2.

Le Secrétaire Général à la Jeunesse et Eveil Patriotique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 SEPT 2025

Grace KUTINO